

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

See original Request for Bid
Voir l'invitation à soumissionner originale

REQUEST FOR BID AMENDMENT

MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Solicitation No. - N° de la demande CSPS-RFB-20NG-0792/A	Amendment No. - N° de modification 001
--	--

Solicitation closes – La demande prend fin : at – à 2 :00 PM EST 14 :00 HNE on – le March 2 nd , 2021 2 mars 2021	File No. - N° de dossier 2020-0792
--	--

Date of Solicitation Amendment – Date de la modification à la demande 2021-02-12
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignement à : See original Request for Bid Voir l'invitation à soumissionner originale
Destination See original Request for Bid Voir l'invitation à soumissionner originale

Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression) Signature : _____ Date : _____

Modification 001

À tous les soumissionnaires :

AUCUNE contrepartie ne sera accordée pour les extras et / ou les modifications, car le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu de cette modification.

Cette modification 001 est émise afin de :

- 1) Répondre aux questions des soumissionnaires;
- 2) Modifier l'Annexe A – Énoncé des travaux.

1) Questions et réponses

Question 1 : La norme ISO 20109 concerne les équipements simultanés (pas les interprètes); c'est-à-dire, fournir des cabines de conférence, des casques, des systèmes audio, des stations, etc. pour les événements en direct. Pourquoi cette ISO est-elle une exigence obligatoire?

Réponse 1 : Ce besoin ne se limite pas aux services d'interprétation simultanée, mais inclut aussi la prestation des services techniques liés à la production et la livraison des signaux audio de l'interprétation simultanée. Les soumissionnaires doivent donc s'assurer que leur infrastructure technique soit conforme à la norme ISO 20109

Question 2 : Est-ce cette DDP nécessite de fournir tout l'équipement tel qu'indiqué dans l'Annexe B – Base de paiement, tableau 1 – “Taux horaires fermes – Équipement”? Aucun de ceux-ci n'est utilisé pour les services simultanés à distance (RSI); alors pourquoi sont-ils nécessaires?

Réponse 2 : Ce besoin ne se limite pas aux services d'interprétation simultanée, mais inclut aussi la prestation des services techniques liés à la production et la livraison des signaux audio de l'interprétation simultanée.

Question 3 : J'ai parcouru le mandat indiqué dans le document et j'ai remarqué qu'il n'y avait aucune mention de la langue des signes américaine (ASL) - anglais ou de la langue des signes québécoise (LSQ) - français dans les exigences de traduction. À l'ère du COVID dans laquelle nous nous trouvons présentement, nous avons remarqué une augmentation marquée du besoin de tels services. Aujourd'hui, nous voyons tous beaucoup plus d'interprétation ASL et LSQ à la télévision et sur les sites Web, une approche qui garantit aux Canadiens sourds d'avoir accès à la même information que tout le monde, en même temps. Je mentionnerai également, du point de vue de l'accessibilité, une telle approche satisferait également aux principes de la LCA - la Loi canadienne sur l'accessibilité. C'est sur cette note que je me suis demandé - y aurait-il une ouverture ou un intérêt, dans ce processus, à accepter une offre qui considère les services en langue des signes ASL et LSQ?

Réponse 3 : Il n'existe aucun besoin pour des services qui ne sont pas décrits dans cette demande de propositions.

2) Modifier l'Annexe A – Énoncé des travaux

SUPPRIMER : L'Annexe A – Énoncé des travaux, Section 6 “Produits livrables” dans son entièreté.

INSÉRER : L'Annexe A – Énoncé des travaux, Section 6 “ Produits livrables” suivante.

6. PRODUITS LIVRABLES

Les dates de livraison et les détails seront confirmés par autorisation de tâche et seront envoyés par courriel par le chargé du projet/l'autorité contractante lorsque l'EFPC annoncera l'organisation d'un événement.

L'EFPC contactera l'entrepreneur pour demander un devis pour un événement en particulier, détaillé dans un courriel. Il y sera notamment fait mention de la date, de l'heure, de la langue utilisée, du nombre de conférenciers et de participants, ainsi que de toute autre exigence technique pour un événement en particulier. L'entrepreneur fournira ensuite un devis dans les 48 heures.

L'entrepreneur doit avoir terminé le montage convenu et l'avoir mis à l'essai 30 minutes avant le début de l'événement.

Les interprètes doivent :

- maîtriser les deux langues officielles;
- posséder une vaste expérience et détenir une certification/accréditation -- Accrédité (AIIC - Association internationale des interprètes de conférence) ou certifié (par un organisme provincial du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada – CTTIC);
- connaître une grande variété de sujets et de termes liés aux priorités gouvernementales telles que, mais sans s'y limiter, la santé mentale, la diversité et l'inclusion;
- interpréter (traduire) ce qui est dit simultanément, en « temps réel », en utilisant leurs propres systèmes d'interprétation simultanée conformes ou ceux qui sont fournis par l'entrepreneur.

Sur demande, l'entrepreneur doit être en mesure de fournir l'enregistrement des interprétations ou les droits sur l'enregistrement. L'équipe responsable de la production et de la webdiffusion de l'EFPC enregistre chaque événement à des fins de perfectionnement de l'enseignement. Les interprètes doivent signer des formulaires de consentement avant la diffusion des événements.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.